Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 038-213805450-20261102-2026_158_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

2026_158_DA

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :
Contrat de prestation de services avec Guillaume CERATI EI

Le Maire

DÉCIDE

De conclure un contrat de prestation de services avec ***Guillaume CERATI EI***, dont le siège est situé 50 rue des Chevreuils 38500 VOIRON représenté par son gérant, M.Guillaume CERATI, dans le cadre du spectacle de Noël des classes primaires de la commune.

Le contrat de prestation prévoit 2 représentations en salle polyvalente de Vif le 15 décembre 2026

Pour un montant total TTC de 1 920 euros

De signer ou de charger, le cas échéant, l'adjoint délégué ou l'adjointe déléguée, de signer la convention annexée à la présente décision administrative et de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa bonne exécution.

Fait à Vif

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 05/11/2026
Qualité : Maire

Le Maire,
Guillaume CARASSIO

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.